



Enghien, le 08 janvier 2018

A l'attention des parents d'élèves de 2nde

Objet : Stage de fin d'année des élèves de seconde

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années maintenant, les élèves de seconde du lycée Notre-Dame Providence effectuent un **stage de deux semaines** en fin d'année dans le cadre de la reconquête du mois de juin et surtout **dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations**.

En tant que parents, vous avez sans doute été sensibles aux questions d'orientation qui ont été soulevées dans la presse l'été dernier, et à l'importance que revêt le parcours Avenir dans la scolarité des collégiens et des lycéens. Aussi, avons-nous décidé de reconduire ce dispositif cette année, et de le rendre obligatoire

du lundi 11 juin au vendredi 22 juin 2018,

Ce stage contribue à :

- « Découvrir le monde économique et professionnel »
- « Développer le sens de l'engagement et de l'initiative »
- « Elaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel »

En conséquence, il peut revêtir diverses formes qui permettront aux élèves de :

- Se confronter à la réalité du terrain et d'affiner leur projet d'orientation par un stage d'observation **en milieu professionnel**.
- Sensibiliser les jeunes, dans le cadre de leur parcours scolaire, aux causes et aux valeurs véhiculées par le monde **associatif** et de leur faire découvrir, dans le cadre de leur cursus, ces valeurs et la nécessité d'un engagement volontaire et bénévole, comme le stipule le projet de loi N°3129.
- Perfectionner, ou consolider leur niveau en langues par un **séjour à l'étranger**.

Il est évident que cette recherche est une démarche personnelle de l'élève qui le conduit à réfléchir sur son projet d'orientation, ses goûts, ses motivations. **Il est désormais obligatoire pour tous les élèves de seconde et donnera lieu à un rapport vidéo d'une durée de 3 minutes**, à remettre à la rentrée scolaire, qui fera l'objet d'une note (coefficient 2), et d'une appréciation sur le bulletin du 1^{er} trimestre de 1^{ère} devenant un élément d'évaluation supplémentaire dans le parcours d'orientation.

Si le rapport n'est pas rendu, l'élève se verra attribuer la note de zéro, pour devoir non-rendu.

Une convention de stage, en trois exemplaires, (*que vous trouverez en pièce jointe ou sur le site de l'établissement*) devra être remise, dûment complétée et signée, à Madame Semence, Responsable de Division des 2ndes, **avant le vendredi 18 mai 2018**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Céline DRAPIER
Directrice du Lycée

Frédéric RONSMANS
Chef d'établissement